

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 28 novembre 2014
(convocation du 21 novembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Novembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick
M. MAMERE Noël à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h
Mme VERSEPUY Agnès à M. MANGON Jacques
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à partir de 11h
Mme WALRYCK Anne à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme KISS Andréa à Mme. BOST Christine
M. TURON Jean-Pierre à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h50
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BERNARD Maribel à partir de 12h20
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme BREZILLON Anne à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h10
M. DUBOS Gérard à M. DELLU Arnaud
M. FETOUEH Marik à M. ROBERT Fabien
M. GARRIGUES Guillaume à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h30
Mme JARDINE Martine à Mme FERREIRA Véronique
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice jusqu'à 10h25
M. LE ROUX Bernard à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine jusqu'à 12h puis à M. MARTIN Eric
Mme PEYRE Christine à Mme LEMAIRE Anne-Marie à partir de 12h
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck à partir de 12h30
M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à M. HURMIC Pierre à partir de 12h30
Mme TOURNEPICHE Anne-Marie à M. TOURNERIE Serge
M. TRIJOULET Thierry à M. HERITIE Michel à partir de 11h05

EXCUSES :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

**Sellerie-Décoration-Aménagements (SDA) - Aide à l'investissement matériel -
Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I- Présentation de la société Sellerie-Décoration-Aménagements (SDA)

- *Historique*

Crée en 1993 par Claude Saguey (ancien salarié de chez Dassault) avec ses 2 fils, SDA a eu pour vocation première d'habiller les intérieurs d'avions pour Dassault, son principal client.

L'activité de sellerie s'est étendue à l'ensemble de la gamme des Falcon (900, 50, 2000, 7X et prochainement 5X) tant en finition des panneaux hublots, des soutes, des plafonds, des sols, que des sièges pilotes, copilotes et passagers.

La société, initialement constituée de 3 personnes, est aujourd'hui composée de 18 personnes.

A ce jour, l'activité de SDA s'est également ouverte au marché nautique de luxe et aborde de nouveaux clients tels qu'Airbus.

- *Activité*

La société SDA travaille le cuir, le tissu et la mousse pour confectionner, habiller et rénover tous types de supports : panneaux hublots, soutes, plafonds, sols, sièges pilote et copilote, 3ème membre ou encore passagers, rideaux, canapés, cache obturateur de réacteur, bâche de protection, visière de casque pilote (avion Rafale), tableaux de bord...

L'activité comprend une grande part d'activités manuelles pour les opérations de collage, ponçage, habillage en cuir et tissu, découpage, préparation et prise de gabarit, confection et couture.

- *Une situation financière saine et pérenne*

La société Sellerie-Décoration-Aménagements présente un chiffre d'affaires en progression constante. Il peut cependant doubler d'ici 2 à 3 ans si SDA obtient les certifications européennes requises (Part 21G et 145) pour accéder à de nouveaux marchés.

La rentabilité économique est stabilisée et consolidée depuis 2005-2006. Son niveau pourra aider au financement de la croissance à venir mais pas suffisamment vu les marchés à saisir demain. Sans aide extérieure pour financer une partie de l'opérationnel, cette croissance sera plus lente car des choix de financement devront être opérés par SDA. Enfin, SDA présente un niveau d'endettement faible.

II- Présentation du projet d'investissement matériel de la société

Afin de poursuivre son développement, la société SDA s'est repositionnée sur la Commune de Mérignac, au cœur de l'Aéroparc à proximité immédiate de son donneur d'ordre historique. Aussi, elle a engagé un programme immobilier, d'un montant global de 1,34 M€, dont la livraison a été effective début octobre 2014. Ce bâtiment d'une superficie totale de 1 500 m², au lieu de 790 m² actuellement, doit permettre à cette société de trouver de nouveaux débouchés et partenaires, ainsi que l'obtention de deux certifications, à savoir :

- la PART 21G qui permettra de travailler sur des avions neufs dans un cadre orienté Qualité. Cette dernière est notamment exigée par Airbus et Dassault Aviation ;
- la PART 145 permettant d'intervenir sur des avions d'occasion. Cela permettra de travailler avec Sabena Technics.

Ces deux certifications doivent permettre à SDA de trouver de nouveaux clients (Sabena Technics, Airbus, Bombardier, Jet Aviation, etc) et marchés apporteurs d'affaires qui permettront une croissance doublée du chiffre d'affaire (2,6 M€ d'ici 3 ans) et des effectifs. Ce projet doit permettre le recrutement d'au moins 15 personnes dans les 3 prochaines années.

Au-delà de ce programme immobilier, pour lequel l'aide de la Communauté urbaine n'a pas d'effet de levier, la société SDA prévoit la réalisation d'investissements matériels pour un montant total de 325 000 €. Ces derniers doivent permettre à la société de faire face aux nouveaux débouchés dans le cadre de l'obtention des deux certifications énoncées. A terme, ce programme doit se traduire par la création de 15 emplois sur 3 ans.

Il est à noter que l'activité de la société SDA s'intègre parfaitement dans la filière de l'« aménagement cabine » qui est un axe stratégique de développement de Bordeaux-Aéroparc.

L'entreprise fait ainsi partie des partenaires ressources en aménagement intérieur d'avion sur l'agglomération bordelaise avec les établissements Catherineau, Sabena Technics, Prodec Métal dont l'objectif est aujourd'hui de poser les bases d'un cluster « aménagements intérieurs de luxe » sur l'Aéroparc.

III- Plan de financement

L'estimation globale du projet est de 325 000 € HT. L'assiette éligible retenue est de 15 000 € HT.

EMPLOIS	€ HT	RESSOURCES	€ HT
Découpe laser	100 000	Conseil régional d'Aquitaine	50 000
Découpeuse mousse	50 000		
Compensation air	45 000		
Informatique production	37 000	La Cub	15 000
Racks et stockeurs	23 000		
Fraiseuse	20 000		
Cabine encollage	16 000	Autofinancement	260 000
Machines à coudre	16 000		
Divers matériels	18 000		
TOTAL	325 000 €	TOTAL	325 000 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5215-20-1;
VU le règlement d'intervention de la Communauté urbaine de Bordeaux adopté le 25 mai 2012.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- qu'il est d'intérêt communautaire d'accompagner un acteur important de la filière Aéronautique Spatial Défense, filière stratégique pour la Métropole bordelaise, dans le redéploiement de ses activités sur le parc technologique Bordeaux Aéroparc ;
- que le projet permettra le développement industriel de la société Sellerie-Décoration-Aménagements et qu'il contribuera à renforcer les synergies entre les entreprises de la filière ;
- que ce programme doit se traduire par la création de 15 emplois sur 3 ans.

DECIDE

Article 1 : L'attribution à la société Sellerie-Décoration-Aménagements d'une subvention de 15 000 € pour la réalisation de son projet d'investissement matériel est approuvée,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à la société Sellerie-Décoration-Aménagements,

Article 3 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 204, article 2042, fonction 90, CDR BD00 du budget de l'exercice principal en cours, opération 05P098O001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 novembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 DÉCEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 9 DÉCEMBRE 2014

M. JOSY REIFFERS